REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 14 septembre 2026 à HANC

Présents :
Mmes et Mrs CAQUINEAU Emmanuel, GARCONNET-SILLON Mathilde, BAUDRIT Isabelle RAULT Odile, DESAIVRES Éric, PAQUEREAU Stéphane, FRAGNEAU Jessica, BERNARD Jean-François, BABIN Etienne, FRAGNEAU Monique, JOLLY Jacques, MAGNERON Nicolas, DEMPURE Joël, RUMEUR Sylvie, CHAIGNEAU Elodie, GOICHON Laurent

Absente excusée : COLLIER Katie (pouvoir)
Absent : DOMERGUE Gilles

M. le Maire présente au Conseil Mme Vanessa MAGNAN, Assistante administrative à mi-temps avec Sabine ARDILLON, qui a pris ses fonctions depuis le 1er septembre 2026.

Approbation du dernier compte rendu du 07 juillet 2026

Les membres du conseil valident à l'unanimité le compte rendu de la séance du 07 juillet 2026

RAJOUT SUR ORDRE DU JOUR

M. le Maire demande à l'ensemble au Conseil de rajouter sur l'ordre du jour un point, à savoir : l'exonération des taxes foncières et d'habitation sur les hébergeurs touristiques. Le conseil à l'unanimité accepte de rajouter ce point.

PAR EOLIEN VILLIERS LE ROUX-MAGDELEINE

Il s'agit d'un parc composé de 3 éoliennes situées hors notre commune. Notre politique sur la Commune de VALDELAUME est de rejeter tout projet éolien, principalement pour cause de saturation visuelle. Ce projet ne nous concerne pas directement mais est au niveau de l'enquête publique, et nous devons délibérer pour ou contre ce projet. M. le Maire met donc au vote ce projet de Villiers le Roux-Magdeleine. Le résultat des votes : 10 contre, 3 abstentions et 4 pour.

FERMAGE 2026-2027

Il a été proposé à M. TRUTTAUD de prendre en fermage le terrain situé derrière la réserve incendie à LA HALTE d'une contenance d'environ 43 ares pour y faire du foin. Celui-ci ayant refusé, un autre éleveur est intéressé il s'agit de M. BERNARD à ARDILLEUX. Le fermage lui sera donc attribué.

TAXE AMENAGEMENT

La commune de VALDELAUME a fait le choix de ne pas l'appliquer.

CONVENTION URBANISME CCMP

Actuellement la Communauté de Communes (CCMP) gère toute la partie urbanisme, qui nécessite des connaissances pointues. Pour ce faire une convention est renouvelée chaque année avec la CCMP pour l'instruction des dossiers. Les tarifs proposés sont les mêmes que l'année dernière. Pour information l'année dernière le coût total facturé à la Commune pour les dossiers s'est élevé à environ 6000€.
A l'unanimité le Conseil vote en faveur du renouvellement de la convention urbanisme avec la CCMP;

TAXE SUR LA VACANCE DES LOCAUX D'HABITATION

M. le Maire rappelle ce qu'est la vacance, à savoir une maison non meublée, non habitée depuis plus de deux ans, qui n'est pas une résidence secondaire, n'est pas une ruine, que les travaux nécessaires à la réhabilitation n'excèdent pas deux fois et demie la valeur de la maison. A ce jour la liste des logements

vacants n'est pas à jour, et il y en a peu. Pour exemple si on met une taxe de 10 à 15%, cela ne représenterait qu'un montant d'environ 800€ exclusivement pour la Commune. Par contre si on n'applique pas de taux, la Communauté de Communes va en mettre un à son profit uniquement.
Le principe serait de prendre un taux dont le pourcentage sera fixé lors du vote du prochain budget en 2027.
A l'unanimité le conseil vote pour la mise en place d'une taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

BROYEURS POUR LES COMMUNES

De la même façon que la communauté de commune a proposé aux particuliers de participer à l'achat de broyeurs, elle propose aujourd'hui aux communes du Mellois qui le souhaitent une subvention pour l'achat de broyeur, soit seules ou groupées. Il faut en plus mettre à disposition de la population le paillage obtenu.
Pour exemple des devis avaient été demandés précédemment pour des broyeurs de branches à mettre sur tracteur, le coût était d'environ 18 000€ ; sur cet exemple la subvention serait de 20% soit 3600€, soit un reste à charge de la commune de 14 400€.
M. le Maire précise que sur la Commune nous avons un agriculteur qui peut nous fournir en paillage (Miscanthus) à un prix intéressant. Laurent GOICHON précise que le paillage de lin est également très bon.
Après débat le Conseil à l'unanimité ne retient pas la proposition d'achat d'un broyeur, par contre retient la proposition de paillage par du Miscanthus l'année prochaine. La Commission environnement doit travailler prochainement sur le fleurissement et aménagements pour 2027.

ANIMAL'OR - SPA

L'activité d'ANIMAL'OR cesse fin octobre, le site est repris par la SPA de Niort. Le site sera dédié uniquement à la fourrière, pour les chiens à partir de novembre puis également pour les chats à partir de janvier.
Nous aurons peut-être plus de facilité pour les campagnes de stérilisation des chats avec la SPA.
Aujourd'hui le coût de la fourrière était de 1,50€ par habitant, demain la convention signée avec la SPA est de 1.75€ la 1ère année puis augmentera chaque année suivante à 1.78€ puis 1.80€.
Chaque intervention de la SPA sera facturée 30€ à la commune pour un animal récupéré, le propriétaire de l'animal paiera également une taxe pour le récupérer. Le site sera ouvert 7 jours sur 7.
Aujourd'hui nous avions par an environ quatre à cinq interventions pour des chiens.
Comme aujourd'hui il faut faire un maximum pour retrouver les propriétaires, notamment via le site PET'ALERT.
A l'unanimité le Conseil autorise le Maire à signer la convention avec la SPA.

EXONERATION DES TAXES FONCIERE ET HABITATION SUR LES MEUBLES TOURISTIQUES

Une forte baisse de la fréquentation des meublés touristiques sur le Mellois (perte d'environ 25% en 2025) a été signalée. Pour attirer un regain de l'activité touristique, la Communauté de Commune propose la mise en place d'une exonération des taxes foncière et d'habitation. Une liste des logements concernés a été transmise, qui semble largement inférieure à la réalité du terrain. On pourrait exonérer d'un certain montant, dans ce cas il faudrait faire un recensement précis sur la commune, et il n'est pas sûr que cela changerait quelque chose à l'attrait touristique de notre commune.
Après débat, à l'unanimité le Conseil décide de ne pas appliquer d'exonération des taxes foncière et habitation sur les meublés touristiques.

QUESTIONS DIVERSES

- Machine à pain à ARDILLEUX : celle-ci est vieillissante, le boulanger de Couture ne souhaite plus s'en charger, trop peu de pain y est acheté, le matériel est trop vieux, la qualité du pain n'est plus celle d'avant. il a proposé à la commune de racheter la machine. Après débat il est convenu que la commune n'a aucun intérêt à racheter cette machine trop vieille et aucun boulanger ne veut venir l'approvisionner. A l'unanimité il est décidé de ne pas conserver cette machine.
- Visite des BLAIS : un point rapide est fait pour la visite, tout est calé
- Boutique de la Place : une petite boutique « Vintage » a été installée à LA PLACE (Rebecca Mason), la propriétaire demande si elle peut mettre en place de petits panneaux directionnels pour y accéder. Elle s'occupera de les confectionner et les mettre en place. A l'unanimité le Conseil accepte.
- EHPAD de VILLEFAGNAN : l'EHPAD nous a informé que des places sont disponibles

- Station de gonflage : une entreprise a contacté la commune pour une mise en place d'une station de gonflage de pneus, à l'unanimité le Conseil refuse au motif que nous avons déjà un garagiste sur la commune qui offre ce service.
- Octobre Rose : comme les années précédentes la commune s'associe en installant une banderole, des nœuds aux entrées de village ou hameaux. Rendez-vous est pris avec les membres du conseil le lundi 28 septembre à 17H30 pour la répartition des nœuds et mise en place de la décoration à la Mairie.
- Logement de Bouin : il a été entièrement repeint, le bar a été enlevé, le meuble évier est en mauvais état. Il est prévu de mettre une kitchenette composée d'un plan de travail avec évier, un meuble colonne pour four, une plaque vitrocéramique, une hotte, une prise d'eau avec évacuation pour lave-vaisselle. Le Conseil donne son accord pour cet aménagement
- Pompes à chaleur : M. le Maire précise qu'il a demandé à 3 entreprises des devis pour la mise en place de pompes à chaleur sur les 7 logements de la commune avec climatisation. Il est prévu sur la commune de remplacer tous les modes de chauffage actuel par une pompe à chaleur air/air pour chauffage et climatisation. Il a été aussi demandé de remplacer les vieux radiateurs-sèche-serviettes dans les salles de bain pour équiper avec du matériel plus performant au niveau énergétique et plus moderne. L'ensemble des travaux risquent de vite chiffrer, au-dessus de 100 000€ il faudra faire des appels d'offres. Les subventions possibles seront le département et le SIEDS
- Logements : M. le Maire ayant accompagné les entreprises a pu noter que toutes les huisseries sont en bon état partout. Deux logements seront à refaire au départ des locataires.

COMMISSIONS

- **Communication** : Mathilde confirme que le bulletin municipal de la rentrée pourra être prêt d'ici une quinzaine de jours ; une réunion avec les associations est prévue le mardi 22 septembre pour connaître les différentes dates des animations.

- **Voirie** : Éric précise que les travaux prévus avec le SIVU commencent notamment sur la route de la Porcherie à ARDILLEUX, d'autres vont suivre. La réserve incendie à L'HOUMELEE est vidée, elle va être remplie de pierres, puis terrassée. Sur BOUIN suite à des dégradations sur un morceau de route un affaissement d'une dizaine de mètres va être repris.

- **Sociale** : Odile a recensé les habitants de plus de 75 ans pour les colis de Noël, il y a à peu près le même nombre de personnes (119). Le prix des colis a augmenté de 1,50€ pour un couple et 1,30€ pour une personne seule.

- **Cimetières** : Une commission cimetière est créée pour revoir l'organisation dans la partie administrative notamment et sur le terrain un recensement sera fait. Sylvie RUMEUR sera la référente, une date sera fixée pour une réunion avec Vanessa. Ce travail sera réalisé sur une année entière.

- **Environnement :**

- Isabelle informe le Conseil qu'Il est prévu que la Commission se réunisse courant octobre. Un guide du débroussaillement a été réalisé en Charente, il est proposé d'en prendre modèle pour notre commune.
    - La CCMP a lancé des ateliers sur les bassins de vie pour la réalisation d'un schéma directeur cyclable. Le but : relier les communes aux bassins de vie par des voies cyclables. Il en ressort que le bureau d'études n'avait pas tous les éléments notamment les chemins de randonnées de la commune, les chemins blancs, etc...nous n'avons pas souhaité s'engager dans de nouvelles dépenses d'aménagement.
    - Les déchets sont un énorme problème qui devient de plus en plus récurrent, les incivilités sont quotidiennes. Un flyer a été distribué dans toutes les boîtes aux lettres, un article paraîtra dans le journal également. Une réunion au niveau de la Communauté de Communes est prévue le 7 octobre prochain.
    - Encore aujourd'hui des fleurs ont été arrachées et jetées dans la fontaine à HANC.
    - Une demande a été faite par des jeunes de HANC pour la mise en place d'une rampe de skate, la proposition est étudiée.
    - Assainissement : le contrat liant la Communauté de Commune avec le prestataire effectuant les vidanges est arrivé à expiration, un nouveau prestataire prendra le relai à compter de janvier. Deux solutions sont proposées : la vidange ponctuelle et le contrat vidange avec

vidange au bout de 4, 6 ou 8 ans. Demain la vidange ponctuelle sera plus chère que le contrat. Il est également rappelé que les anciens contrats ne sont pas reconduits. Il faut se rapprocher du service assainissement pour les nouveaux contrats.

- Un appel à partenariat avec le pays d'Art et d'histoire a été adressé autour de 5 projets pour 2027. La Commune a participé à la mise en place en 2024 et 2025 à des animations organisées sur PIOUSSAY pour les enfants de 6 à 12 ans. Aucun enfant de la commune n'y a participé, malgré la diffusion de l'information. Après concertation la commune ne souhaite pas participer.
- Une rencontre est organisée fin septembre avec PROM'HAIES pour étudier les possibilités de planter sur nos chemins des haies.

- **Parquet de danse :** Les palettes sont arrivées, il reste à voir pour les planches. Également en cours l'achat d'un grand Tivoli.

- Pour information un nouveau boulanger s'installe à PAIZAY d'ici quelques jours.

Fin de la réunion : 22 h 40

La secrétaire

Le Maire

MAIRIE DE VALDELAUME 79110 (Deux-Sèvres) R.F.